

Conférence-formation « Terrains de sport en santé »

14 décembre 2015 – Stade Roi Baudouin

1. Synthèse de la conférence-formation

La deuxième conférence-formation du cycle « Espaces publics sans pesticide » a été consacrée aux terrains de sport. Elle s'est déroulée avec succès en collaboration avec la Ville de Bruxelles, le 14 décembre 2015.

Ce second événement a permis d'accueillir 70 personnes, majoritairement issues de la Région bruxelloise (60%) et travaillant principalement au sein d'administration publique. Huit des dix-neuf communes bruxelloises étaient présentes, ainsi que deux échevins bruxellois impliqués dans la gestion sans pesticide des terrains de sport. Malheureusement, le monde du sport (hors gestionnaires publics) n'était quasiment pas présent malgré la communication ciblée opérée vers les clubs et associations sportives.

 Gestion sans pesticide des espaces publics : les spécificités des terrains de sport

La thématique de la gestion écologique des terrains de sport, et notamment celle de la réduction des pesticides sur ces surfaces, commence seulement à se faire connaître timidement dans le monde du sport. L'intérêt récent de quelques-uns pour les cahiers des charges visant l'entretien écologique des surfaces sportives en est un indicateur. Mais cet intérêt est encore limité ; la conférence-formation « Terrains de sport en santé » a clairement mis en lumière le manque d'informations et de ressources des gestionnaires publics concernant les obligations de réduction des pesticides, mais aussi les inquiétudes des infrastructures encadrant ces gestionnaires et, à de très rares exceptions près, l'absence de préoccupations des clubs sportifs pour ces questions.

Si la question de la réduction des pesticides sur les terrains de sport est un sujet fort jeune, il n'en reste pas moins que la conférence-formation a accueilli septante personnes impliquées dans la gestion sans pesticides des terrains de sport. Les différentes interventions ont permis de faire le point sur les difficultés posées par la mise en œuvre de la gestion sans pesticides, mais aussi sur les techniques, outils et actions pouvant y contribuer.

Plus que pour les autres espaces publics, de nombreux problèmes techniques se posent pour la gestion des terrains de sport, principalement en ce qui concerne les surfaces engazonnées. Alors que pour mettre en œuvre la réduction des pesticides dans les cimetières ou les parcs, des solutions d'aménagements, des techniques et du matériel alternatifs existent déjà et la mise en œuvre de ces changements nécessite surtout un accompagnement adapté, des moyens financiers et une communication cohérente vers les différents publics confrontés à ces évolutions, il n'en va pas de même pour les surfaces sportives ! Pour celles-ci, la gestion sans pesticide a un impact direct sur les conditions d'utilisation du terrain (rebond, planéité, sécurité des utilisateurs,...) et demande par conséquent des recherches complémentaires pour y répondre positivement. En



plus des critères de sécurité liés aux infrastructures, des normes techniques sportives, dépendantes des fédérations sportives, doivent en effet être prises en compte dans l'aménagement et l'entretien sans pesticide des terrains. C'est là un des défis spécifiques des terrains de sport.

- ✎ Une diversité d'acteurs... pas forcément conscients de l'obligation de réduction des pesticides

Dans le cadre de la préparation de la conférence-formation « Terrains de sport en santé », un gros travail d'identification des acteurs en charge de ces matières a été opéré, et de nombreux contacts ont été pris pour les informer sur la problématique, connaître leur situation, avoir leur retour sur les initiatives prises pour réduire les pesticides ainsi que sur les difficultés que cela engendre. Une nouvelle fois, nous avons pu constater la diversité des acteurs impliqués au sein des Communes pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures sportives et de loisirs (Services Sport, mais aussi Espaces verts, Urbanisme et Travaux publics), mais aussi des institutions soutenant le monde du Sport (Services Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale, Sport et jeunesse de la COCOF, SIPPT de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ASBL chargées de l'accompagnement des infrastructures, Fédérations sportives,...).

La diversité des situations de gestion a aussi été mise en lumière : la plupart du temps, ce sont les services communaux qui entretiennent les infrastructures présentes sur leur territoire, parfois ce sont les clubs utilisateurs qui en ont la charge ; le recours à des sous-traitants pour certaines opérations est variable. En outre, il est rarement possible d'avoir une vue d'ensemble des infrastructures existant sur le territoire communal, de la manière dont ils sont gérés et des difficultés rencontrées sur le terrain. Cette information parcellaire est particulièrement problématique pour la mise en œuvre de la politique de réduction des pesticides. Une fois de plus, un recensement approfondi et régulièrement mis à jour des pratiques liées à l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale fait cruellement défaut. Sans vision générale des points critiques où la mise en œuvre de la réduction des pesticides est problématique, un soutien et des informations adaptées ne peuvent qu'être difficilement apportés. Il est en outre complexe d'identifier les services bruxellois qui ont déjà bien avancés dans la réduction et peuvent ainsi témoigner de leur expérience et de leurs pratiques à leurs collègues des autres communes.

De surcroît, les contacts ciblés qui ont été pris ont conduit à constater un déficit important d'information dans le chef des gestionnaires des terrains de sport. Si certains sont au courant de l'existence de la réglementation, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre n'est pas au fait de la réglementation ou ne se sent pas concerné par la problématique (et est persuadé de pouvoir bénéficier de dérogations pour les terrains sportifs). Le respect de la réglementation (notamment au niveau du stockage et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) semble donc variable d'une commune à l'autre.

Par ailleurs, malgré l'important travail de communication ciblé réalisé dans la préparation de cette conférence-formation, seul un gestionnaire de club sportif a participé à la journée et aucun représentant de fédérations sportives n'était présent. Or, ce sont des acteurs clés à sensibiliser !



Un travail d'information orienté exclusivement vers ces publics (responsables et entraîneurs des clubs, gestionnaire de fédération sportive,...) est donc essentiel.

D'où le sentiment, exprimé en début de projet, que l'organisation de la conférence-formation était peut-être prématurée et qu'un événement d'information préalable aurait peut-être été plus opportun. Toutefois, malgré cela, les interventions et discussions de la journée ont été riches ! Elles ont permis de poser une série de constats, d'identifier plusieurs problèmes et, dans la foulée, de proposer des recommandations pour permettre une meilleure application de la réglementation de réduction des pesticides sur le terrain.

🐝 Un cadre de légal qui demande une mise en œuvre rapide pour les terrains de sport

La situation des terrains sportifs et des aires de jeu est assez spécifique du point de la vue de la réglementation sur les pesticides. L'obligation de suppression des pesticides doit être mise en œuvre pour les espaces publics pour le 31/12/2018. D'ici là, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est encore possible, moyennant le respect de plusieurs règles :

- La réalisation d'un plan de réduction des PPP (selon les indications qui seront précisées par un arrêté régional à venir)
- La tenue d'un registre (Règlement Européen prochainement complété par un arrêté régional)
- Le stockage et la manipulation adhoc des PPP (arrêté régional 2015)
- La fermeture du site et l'information préalable des utilisateurs sur site (arrêté régional à venir)
- Le respect des principes de la lutte intégrée (arrêté régional à venir)
- La désignation d'une personne de référence disposant de la phytolice P2 (arrêté régional 2015 – Manipulation stockage)
- La mise en œuvre par des agents disposant de la phytolice P1
- Le respect des zones tampons selon le type de terrain et des zones de protection de captage
- Le respect des autorisations de produits selon le type de surface à traiter

En outre, les zones accueillant des enfants (écoles, crèches, pleines de jeu,...), sont considérées comme des zones sensibles à risque accru et, ce faisant, doivent être exemptes de traitements PPP depuis le 1^{er} mars 2014. Aucun traitement ne peut ainsi être appliqué dans une zone de 50m autour des terrains de sport et cours de récréation scolaire (dans les limites foncières), et de 10 m autour des aires de jeu accessibles au public (toujours dans les limites foncières).

Pour les terrains de sport et les aires de jeu se trouvant dans le périmètre de la zone de protection de captage (III), l'interdiction de l'utilisation des pesticides est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Aucune dérogation n'est donc envisagée pour les terrains de sport gérés ou sous la responsabilité d'un gestionnaire communal. Et le recours aux biopesticides (PPP à base d'extraits de plante, de microorganismes,...) est aussi interdit.



Tous les participants à la conférence-formation n'étaient apparemment pas au fait de ces réalités.

Les terrains sportifs et ludiques en Région de Bruxelles-Capitale :

Plus de 300 aires de jeux ou terrains de sport émaillent le territoire bruxellois¹ ; cela représente environ 1,5% du territoire de la Région (une surface importante qu'il convient de gérer pour l'intégrer au mieux dans le maillage vert régional). Depuis plusieurs années maintenant, la préférence a été donnée au développement de surfaces synthétiques, tant sur les aires de jeu que sur les terrains sportifs. Ce choix s'explique aisément par les contraintes foncières à l'œuvre en ville : il est nécessaire d'optimiser au maximum les surfaces disponibles. Sur les terrains de sport synthétique, le nombre d'heures de jeu possible (plusieurs milliers d'heures par an) est largement supérieur à celui d'un terrain engazonné (quelques centaines d'heures) pour une même surface ; les terrains sont praticables en toute saison et l'entretien quotidien requiert moins de connaissances techniques et de matériel spécifique. En ce qui concerne les aires de jeu, le choix du synthétique permet de rencontrer les normes d'aménagements pour la sécurité des utilisateurs.

Cependant, si le terrain synthétique présente de nombreux avantages, il n'en reste pas moins qu'il n'est pas exempt de problèmes (développement de mousses et d'algues, impact sanitaire des billes de remplissage, risques physiques plus importants (entorses, foulures,...), bilan écologique global à mieux connaître...) et que son coût d'installation est élevé. Les terrains engazonnés présentent d'autres avantages : le jeu sur surface engazonnée (pour le foot et le rugby principalement) reste le plus apprécié des joueurs, l'aspect naturel du terrain est important pour les enfants, une meilleure infiltration d'eau est possible.

Ces questions ont suscité de vifs débats lors de la journée de conférence-formation. A nos yeux, le terrain synthétique semble répondre à de nombreux enjeux de la ville (pression foncière, croissance démographique, moyens financiers réduits pour l'entretien, formation réduite des agents de terrain,...). Cependant, la présence de terrains engazonnés doit être maintenue, du fait de ces avantages au niveau de la jouabilité et de la sécurité des joueurs. Surfaces synthétiques et engazonnées sont donc complémentaires.

Gestion des terrains synthétiques et surfaces minérales

Que ce soit pour les aires de jeu ou pour les terrains sportifs, on dispose désormais de solutions techniques adaptées à l'entretien des surfaces synthétiques ou minérales. L'exemple de la gestion par Bruxelles-Environnement de ses aires de jeu sans pesticide depuis les années 90 illustre bien la faisabilité de cette réduction. Le matériel pour gérer durablement les différentes surfaces sans produits phytopharmaceutiques existe. Les pratiques pour entretenir au quotidien ces espaces aussi (balayage des surfaces, élimination des matières organiques sur le terrain et dans les joints aux abords, évacuation des eaux stagnantes,...).

¹ BRAT, *Etude pour un redéploiement des aires ludiques et sportives en Région de Bruxelles-Capitale*, juillet 2009



Toutefois, la qualité des terrains synthétiques laisse parfois à désirer. La structure de certains terrains est dégradée du fait de l'utilisation de matériel inadapté, d'autres sont couverts de mousses ou d'algues entraînant glissades des joueurs,... L'entretien quotidien n'est pas toujours réalisé selon des techniques adaptées. Dans plusieurs communes, il y a un problème de compétences des agents en charge de ses tâches et de matériel spécifique. Et cette situation est encore plus vraie dans les écoles au sein desquelles il n'y a ni compétence interne ni moyens pour développer des contrats d'entretien.

La formation des gestionnaires est donc nécessaire, ainsi que les échanges autour des bonnes pratiques entre gestionnaires. De même, des moyens doivent aussi être consacrés à la réalisation des tâches d'entretien plus exceptionnelles (décompactage, nettoyage approfondi, complément de billes de remplissage,...), soit en sous-traitance, soit via l'achat de matériel accompagné obligatoire de la formation des équipes à son utilisation. Ces éléments doivent être pris en compte dès la conception du plan financier visant l'installation ou la rénovation du terrain.

Gestion sans pesticide des terrains engazonnés

Le véritable point noir de la gestion sans pesticide des terrains sportifs réside dans la gestion des surfaces engazonnées (football, rugby, golf,...), avec, en outre, des différences de gestion selon le type de sport pratiqué (par exemple, une pousse importante du gazon est souhaitée pour les terrains de foot, alors qu'on cherche à réduire celle des terrains de golf).

La mise en œuvre de la réduction des produits phytopharmaceutiques est rendue d'autant plus complexe que, de l'avis d'experts du gazon sportif belges, le B.A.-BA de la gestion d'un terrain engazonné n'est pas connu ni appliqué. Et que les pressions des entraîneurs sportifs (dans le domaine du foot particulièrement) sont importantes sur les gestionnaires quant à la qualité du terrain (respect des normes des fédérations sportives), à l'accès régulier au terrain (volonté d'utiliser les terrains, peu importe leur état et les conditions climatiques) et aux pratiques à y opérer (demande de roulage après les matchs par exemple).

En plus d'interroger les normes de jeu et leur application identique sans considération pour le niveau des joueurs, mais aussi le calendrier des saisons sportives (indépendant des phases de croissance du gazon), il est nécessaire de remettre au centre de l'attention les modes de gestion des surfaces engazonnées.

La Belgique fait figure de mauvais élève en matière de terrains engazonnés ; le manque de connaissances et de compétences techniques des gestionnaires sur le sujet doit être comblé au moyen de formations adaptées et d'une utilisation plus raisonnée des terrains. Le développement de bonnes pratiques de gestion (arrosage, fertilisation, décompactage, drainage, renforcement de la vie du sol, semi de regarnissage,...) constitue une étape importante vers la réduction des pesticides. Des outils doivent être mis en place ou diffusés plus largement², des échanges de bonnes pratiques et un accompagnement technique doivent être organisés. Des moyens complémentaires devraient aussi être débloqués pour assurer les opérations manuelles

² Voir par exemple le *Vade-mecum de l'Entretien des gazons de sport*, réalisé par la Province de Liège, ou la formation de Technicien d'entretien de surfaces engazonnées proposée en Wallonie, par le Forem.



et mécaniques permettant de réduire la pression des adventices et ravageurs sur les gazons sportifs.

Des initiatives inspirantes doivent être recherchées dans les régions alentour et diffusées auprès des gestionnaires bruxellois, en les adaptant aux réalités climatiques, de sol et de jeu de la Région. En matière de terrains sportifs, la communauté germanophone semble avoir une longueur d'avance sur la Flandre et la Belgique francophone. Les exemples français rencontrés lors de la préparation de la conférence-formation se basent principalement sur un renforcement de la santé du gazon, au moyen d'amendements (à base de bactéries ou de purins de plante).

En Région wallonne, certaines provinces proposent des analyses de terre approfondies. Celles-ci sont nécessaires à une bonne fertilisation et gestion des sols. En France, plusieurs initiatives existent pour accompagner les gestionnaires dans leur gestion des terrains engazonnés (que ce soit par la création de label avec cahier des charges (par exemple www.ecoumenegolf.org/, www.pelouse-sportive-ecologique.com) ou par la mise en réseau des acteurs comme le fait par exemple la FREDON-Alsace) A quand la diffusion d'initiatives similaires à Bruxelles ?

Enfin, le cas des terrains de prestige destinés aux clubs de D1 ou aux matchs internationaux doit faire l'objet de réflexion spécifique. La remise à neuf des terrains à base de dalles ou rouleaux de gazon constitue une pratique dont le coût et l'impact écologique doivent être interrogés. En effet, l'utilisation de dalles ou rouleaux de gazon pour la réfection des pelouses de prestige permet la réduction de l'utilisation de pesticide sur la pelouse une fois installée. Mais, pour la production de ces rouleaux, en terrains privés, aucune restriction quant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques n'est imposée. Une généralisation de ce genre de pratiques reviendrait purement et simplement à un déplacement de l'utilisation de PPP et donc à une pollution environnementale et à des risques sanitaires liés.

Gestion des abords des terrains

La gestion des abords des terrains sportifs et des aires de jeu ne doit pas être oubliée : celle-ci est aussi soumise aux obligations de réduction des pesticides. Cela étant, les pratiques concernées relèvent davantage des pratiques « classiques » de la gestion différenciée des parcs et voiries. Notons tout de même que la valorisation d'aménagements écologiques sur ces abords constitue une excellente manière de faire connaître la gestion sans pesticide des infrastructures sportives aux utilisateurs.

De surcroît les mauvaises pratiques de gestion aux abords des terrains peuvent impacter négativement les terrains eux-mêmes (développement de pollution organique,...)

2. Recommandations :

Alors que l'interdiction totale des pesticides sur les surfaces sportives doit être préparée pour fin 2018 et qu'elle devrait déjà être effective depuis le 1^{er} mars 2014 à Bruxelles pour les zones sensibles à risque accru accueillent des publics vulnérables (comme les écoles, les plaines de



jeu,...), on est encore loin du compte en pratique. Connaissance des réalités de terrain, information des acteurs du milieu du sport, infrastructures et outils d'accompagnement, programmes de formation et renforcement des compétences des équipes, développement des moyens financiers, sont autant de mesures à prendre pour permettre la bonne application de la réglementation sur la réduction de l'utilisation des pesticides en Région de Bruxelles-Capitale.

- ✂ Un état des lieux régulier des installations, pratiques et acteurs de la réduction des pesticides

Une fois de plus, la préparation de la conférence-formation a mis à jour le manque de centralisation des informations nécessaires à la mise en œuvre de la réduction des pesticides au sein des institutions publiques et la diversité des modes d'organisations, infrastructures et acteurs impliqués dans celle-ci. Si un état des lieux succinct et global a pu être dressé pour les terrains de sport (et précédemment pour les cimetières), il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin dans la connaissance des réalités et besoins du terrain. Et ce, afin de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre, et ainsi optimiser l'utilisation des moyens financiers, malheureusement réduits, alloués à la politique de réduction des pesticides bruxelloise.

- ✂ Une coordination de la politique réduction des pesticides à l'échelle des communes

Le déficit d'information et d'actions des gestionnaires publics en charge des sports concernant les obligations et techniques de réduction des pesticides nécessite une meilleure organisation de la mise en œuvre de cette politique à l'échelle des communes. Comme l'avait montré la conférence-formation sur les cimetières, les communes les plus avancées, sont celles au sein desquelles il y a une volonté politique et une coordination entre les services impliqués par la réglementation est assurée. Cette transversalité et la cohérence de la politique « pesticides » de la commune doivent être décidées par les élus et coordonnées par une personne, par exemple un éco-conseiller ou un coordinateur d'agenda 21. Des actions ciblées vers ces deux publics sont donc nécessaires pour développer les actions de réduction des pesticides dans les communes.

La politique communale de réduction des pesticides doit impliquer les services chargés de sa mise en œuvre et des aménagements communaux : les espaces verts bien sûr, mais aussi vers les services Urbanisme, Travaux publics, Sport, Etat-Civil

- ✂ Informer tous les acteurs du milieu du sport

La problématique de la réduction des pesticides sur les terrains sportifs n'est un motif de préoccupations que pour une fraction très réduite des acteurs du milieu du sport. Le niveau d'exigences quant à la qualité des terrains semble difficilement compatible avec une gestion sans pesticide des infrastructures sportives. Par conséquent, un travail d'information approfondi des gestionnaires de terrain de sport (publics et privés), des fédérations sportives et des autres institutions accompagnant la gestion des infrastructures sportives (associations, administrations publiques) doit être réalisé conjointement par les services en charge de ces questions en Région de Bruxelles-Capitale, relevant des responsabilités de Mesdames les Ministres Céline Fremault (pour l'Environnement) et Fadila Laanan (pour les Sports). Une coordination entre ces deux



cabinets et ces deux administrations est nécessaire pour faire connaître à l'ensemble des acteurs les mesures de réduction des pesticides et faire accepter à ces publics les changements qu'elles induisent.

Les fédérations sportives particulièrement ont un rôle de relais à jouer vers leurs clubs affiliés, pour soutenir la politique de réduction des pesticides et relayer les problèmes de mise en œuvre vers les autorités compétentes. Celles-ci peuvent en outre créer une émulation entre les clubs pour la mise en œuvre rapide et innovante de techniques de réduction des pesticides sur leur terrain, comme c'est davantage le cas dans le Nord de l'Europe.

Par ailleurs, des supports d'informations, mis en place par les gestionnaires des terrains, sont aussi nécessaires pour informer les sportifs et leurs familles, des changements de gestion et des bénéfices de la réduction des pesticides pour la santé des utilisateurs des terrains.

Un accompagnement adapté pour les gestionnaires publics

Comme cela avait déjà été mis en lumière lors de la conférence-formation sur les cimetières, un accompagnement individualisé par Commune doit être proposé aux gestionnaires de services et agents de terrain pour permettre des aménagements et des opérations d'entretien permettant la réduction des pesticides. Cet accompagnement doit fournir des conseils techniques et proposer des formations adaptées. La conférence-formation a révélé les difficultés des services à réduire l'utilisation de pesticide, du fait, notamment d'un manque de compétences et de connaissances des agents de terrain. Une formation de base à la gestion technique des terrains de sport est réellement nécessaire pour que la réduction des pesticides puisse être réalisée.

Par ailleurs, des soutiens financiers devraient aussi être alloués pour l'achat de nouveaux matériels permettant de se passer de pesticides, mais aussi pour former le personnel à l'utilisation et à l'entretien de ces machines. En plus des subsides existant pour les infrastructures sportives, il serait nécessaire de prévoir, comme en Région wallonne, des subsides pour l'achat de machines d'entretien par les gestionnaires publics.

Une évaluation des solutions techniques et produits adaptés aux terrains engazonnés

Les exemples de collectivités ayant réussi à réduire l'utilisation de pesticides sur leur terrain sportif que nous avons pu rencontrer en France présentent des caractéristiques communes. Pour ces gestionnaires de Versailles ou d'Alsace, la priorité a été de garantir une bonne santé du gazon, afin de lui permettre de lutter contre les adventices et les ravageurs. Ces méthodes font appel à des amendements à base de bactéries et/ou d'extraits végétaux (du type purin d'orties) et à des opérations d'entretien régulier (gestion de l'arrosage, aération du sol,...). Il serait nécessaire de voir si l'utilisation de ce type de produits est légale en Région bruxelloise.

Des moyens pour la recherche scientifique

De grandes interrogations subsistent dans le chef des acteurs du milieu du sport quant à la possibilité de garantir les normes de jeu sur les terrains dans le contexte d'une politique de réduction des pesticides. La recherche doit être orientée dans ce sens, sur base d'un état des



lieux des inquiétudes et besoins des gestionnaires, et de l'avis d'experts sur le sujet. La journée de conférence-formation a montré que même en ayant des pratiques de gestion agronomique des terrains adaptées, le zéro phyto est difficile à mettre en œuvre sur les terrains en raison des attaques fongiques et des adventices. On va vers le zéro phyto mais on n'y est pas encore.

La mise en œuvre de la politique de réduction des pesticides vient se heurter aux exigences techniques imposées par les fédérations sportives. Des recherches complémentaires devraient être réalisées pour voir comment rendre compatibles ces deux types de règles. Des ponts doivent se créer ou se renforcer entre le monde du Sport et les acteurs de la recherche (Innov'Iris, Universités,...). La possibilité de dérogations ponctuelles dans des cas spécifiques pour lesquels aucune solution technique n'est adaptée doit pouvoir être discutée.

